

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2018, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Reconnu les dix années d'engagement de M. Yves Lauzières, directeur général du Carrefour jeunesse emploi des Cantons de l'Est, dans la persévérance scolaire. Ils ont ainsi souligné son implication dans la réalisation de nombreux projets en lien avec la persévérance scolaire chez les jeunes adultes, tel que l'école le Passage à Waterloo ;

Reconnu madame Line Lambert, directrice générale de La maison des familles de Granby et région pour son dévouement et son implication dans la réalisation de nombreux projets également en lien avec la persévérance scolaire, particulièrement chez les enfants et leurs parents. Madame Lambert a entre autres contribué à la mise en place du projet Porte-Clé pour les élèves du 1^{er} cycle du primaire ;

Félicité mesdames Chantal Fournier, Patricia-Anne Blanchet, Joanie Jacques et Chantal Leclair, enseignantes à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour leur travail exceptionnel dans la réalisation des capsules de classe inversée pour l'enseignement de l'art dramatique au primaire. Elles ont également collaboré au congrès GRET sur le développement pédagogique et artistique de l'enseignement du théâtre et à l'édition d'un livre ;

Nommé madame Katherine Plante, secrétaire générale, à titre de responsable des accommodements raisonnables, en respect du projet de loi 62, loi favorisant le respect de la neutralité religieuse.

Nommé les représentants 2018-2019 de la commission scolaire aux différents comités externes. Ces personnes ont pour rôle de représenter la commission scolaire au sein de ces comités et d'assurer sa participation aux activités de concertation régionale.

Adopté le règlement sur la rémunération des élus 2018-2019. Ce règlement vise à convenir de la répartition de la rémunération des élus siégeant sur le Conseil des commissaires.

Autorisé un ajustement de 16 000.00 \$ pour les deux dernières années du contrat octroyé à la firme *Les pelouses GS* pour le secteur # 6 à Farnham.